

Avant-propos

par François Bougard

La Toscane est doublement fortunée. Ses gisements documentaires écrits et non écrits sont une corne d'abondance qui font d'elle un terrain de jeu privilégié des médiévistes. Elle dispose aussi d'une tradition historiographique forte qui lui permet d'exploiter au mieux cette documentation : c'est à Florence, à Pise et à Sienne qu'enseignaient respectivement Luigi Schiaparelli, Cinzio Violante et Riccardo Francovich, pour me limiter à trois noms. Les travaux publiés aujourd'hui sur les premiers siècles du Moyen Âge en sont les héritiers directs. En 2017, Maria Elena Cortese publiait une synthèse retraçant en six moments la trajectoire de l'aristocratie toscane entre le milieu du VI^e siècle et la fin du XII^e siècle. Après une telle démonstration, qui capitalisait sur l'acquis d'une première étude régionale centrée sur le territoire de Florence, on aurait pu penser que l'affaire était close. Mais voici, sur la base d'un examen à nouveaux frais des actes lucquois, une nouvelle étude sur les structures et l'évolution de l'aristocratie. L'horizon géographique et chronologique est plus restreint – une ville et un territoire, trois siècles d'histoire –, mais le lieu choisi est de très loin le plus riche en ressources archivistiques pour la période considérée. C'est peu dire, aussi, qu'une telle monographie était attendue, puisque nul n'avait osé s'attaquer de manière systématique aux chartes lucquoises des IX^e-XI^e siècles depuis 1972, date de la publication de la thèse de Hansmartin Schwarzmaier. L'attente était aiguësée par ce que Paolo Tomei avait déjà laissé entrevoir de ses talents de découvreur de textes, dont il a fait preuve à la faveur de sa connaissance désormais intime des archives de Lucques.

Qu'on ne s'y trompe pas. Lucques n'est qu'un cas d'étude, privilégié certes par la richesse de ses sources dont aucun autre fonds ne possède l'équivalent et par son rôle de « capitale » de la marche de Toscane, mais qui ne vaut que par la mise à l'épreuve de ce matériau au regard des synthèses élaborées pour l'ensemble du royaume d'Italie et pour l'Europe. Les modèles interprétatifs

ne manquent pas. L'avantage de l'échantillon choisi est de présenter une profondeur chronologique documentaire dont peu de régions disposent, ce qui permet en particulier de placer le X^e siècle, souvent vu comme un moment clé dans le décollage de la construction des pouvoirs locaux, dans une perspective plus raisonnée que dans d'autres régions – au nord des Alpes – pour lesquelles l'analyse est biaisée par l'absence ou le petit nombre d'actes antérieurs à cette période. Or la bonne connaissance du IX^e siècle est le préalable indispensable pour la suite, qui est au cœur.

Les vraies bornes de l'étude, dictées par la nature de la documentation et par celle des institutions qui l'ont conservée, sont deux évêchés : celui de Pierre II, entré en charge en 896 ; celui de Rangerius, installé en 1096 ; le territoire, lui, est celui du diocèse. Mais la clé de lecture n'est pas ecclésiastique. La période correspond essentiellement à un moment princier, au sens des « principautés territoriales » chères à l'historiographie française, qui mène d'une femme politique à une autre, de Berthe, l'épouse de cet Adalbert « le Riche » dont les *milites elegantes* rendaient jaloux le roi Louis de Provence, à Mathilde de Canossa ; c'est-à-dire un temps où la dimension comtale est absente, rejetée aux marges ou à l'extérieur du territoire lucquois, du fait de l'omniprésence du marquis, héritier des institutions de l'époque lombarde. Il présente l'avantage de l'homogénéité documentaire, à commencer par celle des cartes di livello dont l'étude bien menée permet de montrer qu'elles reflètent les transformations sociales, et d'un système qui, à la différence d'autres cités, est peu « pollué » par les concessions royales ou impériales. Comme Milan, Lucques est un pôle de pouvoir trop important pour bénéficier des faveurs du souverain ; non que celui-ci s'y refuse, mais parce que ni les évêques ni les marquis ne les sollicitent.

Cela ne signifie pas que le facteur « public » ne doit pas être pris en considération. Au contraire, il est très présent par le biais des biens fiscaux, aux mains du marquis ou du roi selon les moments et dont l'étude est aujourd'hui au cœur d'une enquête collective particulièrement stimulante. L'une des forces du présent travail est de pouvoir se fonder sur une bonne compréhension de l'extension, de la physionomie et des mécanismes de gestion et de redistribution de la terre publique. Le cas lucquois est ici d'autant plus précieux par la conservation de multiples *brevia*, en nombre infime certes par rapport aux cartes di livello, mais dont le caractère unique et non sériel permet d'approcher ce qui est le plus souvent un trou noir documentaire.

Pour rafraîchir ces thèmes classiques que sont la naissance de la « noblesse » et de la seigneurie rurale, Tomei fixe son attention non pas sur l'aristocratie de premier rang, celle de niveau comtal, mais sur la « petite et moyenne aristocratie », encore appelée « élites de niveau intermédiaire » : c'est-à-dire celle dont les représentants restent volontiers dans l'ombre du fait qu'ils ne se distinguent pas par des titres et des charges qui permettent de la classer dans la hiérarchie d'un royaume, mais qui encombrant les actes ; celle que son épaisseur documentaire même a, paradoxalement, reléguée dans l'anonymat. On peut certes se poser la question de la justesse de la désignation : à trop segmenter l'aristocratie et à en appliquer le qualificatif à beaucoup, il y a risque de

diluer la notion. Mais on dispose d'un bon critère de définition, défini par Maria Elena Cortese et fondé sur la possession de la terre : ceux qui détiennent les *curtes*, les châteaux et les églises qui vont avec ; dont l'horizon est diocésain ; qui participent à la chose publique par leurs relations avec le marquis et leur présence aux assemblées judiciaires. Le phasage chronologique, lui, est politique : c'est celui qu'avait établi Mario Nobili pour la marche, fondée sur la succession de ses titulaires rythmée en cinq moments, et qui fournit un bon guide.

Trois de ces groupes parentaux « moyens » et leurs ramifications ont retenu l'attention : les « fils de Rodilandus », les « Cunimundinghi », les « fils d'Huscit », c'est-à-dire les éléments les plus saillants parmi tous ceux qui se trouvaient en relation patrimoniale étroite avec l'évêché au tournant des IX^e-X^e siècles, d'après les informations fournies par l'inventaire dit des *feora* qui, au début de l'épiscopat de Pierre II, fournit une photographie de la bonne société lucquoise. Tous trois présentent l'avantage que leur destin peut être suivi pas à pas tout au long de la période, jusqu'à déboucher sur bon nombre des familles seigneuriales lucquoises du XII^e siècle. On trouvera pour chacun les éléments qui fondent ses succès et ses échecs, les relations avec les pouvoirs plus importants au niveau du diocèse, de la marche ou du royaume, l'investissement sur la seigneurie rurale – traduit parfois par l'appellation collective *domini de* – ou sur la position urbaine, la gestion de la terre publique ou, via des *livelli* de premier ou de second rang, de ce qui vient de l'Église, les moments de mise en lumière ou d'éclipse, la formation des patrimoines par l'accumulation foncière et/ou la concession du revenu des dîmes, la possession de châteaux, les alliances matrimoniales, les options mises en œuvre pour contourner le fractionnement « biologique » des biens, les prises de position politiques que l'on devine ici et là, l'obtention ou non de dignités ou de charges de niveau moyen (vassal de tout type, échevin, juge, avoué, vicomte, gastald), les carrières civiles ou ecclésiastiques – ces dernières pouvant aller jusqu'à l'épiscopat, donc à une sortie au moins provisoire de l'élite « moyenne », comme pour les Cunimundinghi –, les fondations monastiques ou hospitalières, le poids économique à travers l'activité de crédit, les noms et les surnoms, etc. Tantôt Tomei s'arrête sur un document jugé important (et sur lequel il n'est pas rare que l'historiographie se soit creusé la tête sans arriver jusqu'à présent à une interprétation pleinement satisfaisante), dont il fournit un commentaire toujours convaincant, tantôt il rassemble les fils pour aller de l'avant dans son exposition, en étant toujours attentif à l'effet déformant de sa documentation, qui privilégie le point de vue épiscopal par rapport au peu que l'on peut savoir de la zone d'ombre fiscale où prévaut l'oralité. L'examen de première main des sources, avec leurs souscriptions testimoniales et leurs notes dorsales, permet aussi de multiples observations fondées sur le niveau d'acculturation et la conscience de soi des individus, de même que sur la perception des groupes familiaux telle qu'elle transparait sous le calame de l'archiviste médiéval. Le seul fait d'avoir réussi à intégrer les destins singuliers d'une vingtaine de familles, au parcours jamais linéaire, en un récit aisément lisible, non encombré par l'argutie généalogique – les solutions proposées privilégient toujours l'économie de moyens – est, en soi, un tour de force pour qui n'est pas au fait des infinis détails locaux.

Le socle est ainsi posé. Reste que l'on n'est pas obligé de se passionner pour les arcanes de la société lucquoise. Le livre tire alors sa force de la capacité à produire une synthèse de toutes ces données, afin de s'extraire du local pour proposer des résultats susceptibles d'être comparés avec ceux d'autres réalités régionales. Le moment d'émergence du segment moyen de l'élite correspond à un temps d'équilibre des forces entre pouvoir épiscopal et pouvoir ducal, sous l'œil d'un arbitre supérieur, le roi. Passé Louis II (875), le renforcement du pouvoir ducal qui correspond à la naissance de la principauté territoriale toscane est source de polarisation de l'ascension sociale, donc de moindres débouchés. Puis, selon un processus particulièrement bien visible en Toscane, l'action décidée de Hugues de Provence, dont l'intérêt pour la marche dérive de sa filiation avec Berthe, rebat à nouveau les cartes aux dépens des marquis, marginalisés par l'établissement d'un lien direct entre le roi et la couche supérieure de la société locale, au premier rang de laquelle le groupe des chanoines de la cathédrale. Pour cela, Hugues met à profit d'une part la mainmise sur les ressources fiscales, d'autre part le détournement du produit de la dîme au profit des *milites*. C'est sur cette couche, qui a gagné ses lettres de noblesse dans les années 930-950, au point de voir ses horizons dépasser ceux du seul diocèse, que s'appuient à leur tour les Otton. La mobilisation des ressources épiscopales et fiscales joua dans l'affaire un rôle de premier plan, à travers l'aliénation des dîmes d'une part, la redistribution des biens publics au profit de l'échelon moyen de l'aristocratie. La proximité avec le marquis fut une des clés de l'accumulation, une voie de prestige aussi, par la participation au circuit de l'argent et du luxe ou par l'attribution de l'office vicomtal. La fin du XI^e siècle mit un terme brutal à cette évolution, en provoquant l'éclatement de cette aristocratie entre le camp de Mathilde, la comtesse déchue, et celui de l'empereur, tandis que les uns et les autres délaissaient la scène urbaine au profit des *castra* ruraux, tout en prenant soin de garder des intérêts économiques dans la cité.

On ne saurait résumer ici les détails et la suite de l'exposé, qui fournit une clé de lecture jusque vers la moitié du XII^e siècle. Notons simplement que dans l'évolution ici retracée, c'est le critère politique qui est toujours déterminant, selon une clé de lecture remarquablement efficace. Au moment de reprendre les fils pour décrire la « physionomie aristocratique », en des pages qui devraient assurer au livre sa carrière internationale, on en revient en revanche à des paramètres plus structurels : la parenté, les liens verticaux et horizontaux, le patrimoine, les formes de la prééminence, déclinés comme autant de critères définissant un idéal-type. Le portrait de groupe qui se détache doit tenir compte de ces deux approches croisées.

À l'art du récit, qui permet de faire revivre la dynamique des chartes et de rendre compte des motivations de leur mise en écriture, s'ajoute un sens aigu des enjeux historiques. C'est le propre de l'école historique pisane ici à son meilleur, qui fait son miel de l'apport conjugué de Cinzio Violante et de Chris Wickham. Après Simone Collavini, et maintenant avec lui, Paolo Tomei en apporte une belle démonstration.